



Atuona, le mercredi 26 juin 2014

Conseil communautaire de la CODIM, 15H47, sur convocation jointe par courriel selon « ... l'ordre du jour suivant :

- Adoption des procès- verbaux des 31 janvier et 25 avril 2014
- Validation du candidat au poste de "Directeur de la CODIM"
- Vote du Compte Administratif 2013
- Vote du budget supplémentaire 2014
- Examen et adoption des délibérations... »

Subdivision administrative
des îles Marquises
Enregistré le : 03 JUIL. 2014
Sous le n° : 910

Sont présents 12 délégués communautaires.

Fatu Iva :

- GILMORE Xavier
- ARIITAI Noel

Tahuata :

- BARSINAS Felix
- KOKAUANI François

Hiva Oa :

- TEHAAMOANA Etienne
- PETERANO Jean Baptiste
- BONNO Tania

Ua Huka :

- OHU Nestor (Mme SCALLAMERA donne procuration à OHU Nestor)

Ua Pou :

- KAIHA Joseph
- BRUNEAU Marcel

Nuku Hiva :

- PETERANO Max
- UTIA Casimir



Atuona, le mercredi 26 juin 2014

Le président salue les délégués présents et commence la séance par une prière. Puis, il apporte une modification à l'ordre du jour comme suit :

- . **Adoption des procès-verbaux des 31 janvier et 25 avril 2014**
- . **Vote du Compte Administratif 2013**
- . **Vote du budget supplémentaire 2014**
- . **Examen et adoption des délibérations**
- . **Validation du candidat au poste de "Directeur de la CODIM"**
- . **Questions diverses :**
 - Point sur l'hélicoptère
 - Point sur le dossier UNESCO

.Le président nomme Tania BONNO comme secrétaire de séance.

1) Adoption des procès-verbaux du 31 janvier et 25 avril 2014

Plutôt que d'effectuer une lecture à haute voix des procès-verbaux du 31 janvier et 25 avril 2014, le Président invite les délégués communautaires à les parcourir de manière exhaustive. Le président demande alors l'adoption des PV. Le conseil communautaire adopte les procès-verbaux du 31 janvier et 25 avril 2014.

2) Vote du Compte Administratif 2013

Le Président présente la section de fonctionnement
-DETAIL DE DEPENSES-.

Ani PETERANO demande des informations sur le **Compte 60624 produits de traitement**. Le Président lui répond qu'il s'agit de produits nécessaires à la lutte contre les mouches des fruits et les fourmis de feu. Nestor OHU dit que ces produits viennent récemment d'être utilisés à Ua Huka et que leur efficacité n'est pas avérée, pour le moment. Selon Joseph KAIHA les produits reçus ne concernent que la mouche des fruits. Les produits de lutte contre la fourmi de feu sont fournis par le SDR. Le Président demande alors ce qu'il en ait de l'efficacité de ces produits. Le Président demande à Nestor OHU de cesser dès aujourd'hui le traitement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DÉTAIL DES DÉPENSES-

Chapitre 11 :

Le Président poursuit la lecture de la section de fonctionnement -détail de dépenses-. Nestor OHU s'interroge sur la ligne -honoraires-. Selon Bertille ATA il s'agit des études menées sur le tourisme.

Nestor OHU pose la question d'une étude menée sur les chemins de randonnée dont les travaux sont inachevés.

Joseph KAIHA, en réponse à Nestor OHU, parle des pénalités sanctionnant les bureaux d'études n'ayant pas respecté le cahier des charges imposé par la communauté de communes des îles Marquises. Il se trouve cependant, d'après

MOIRAND, juriste, que les démarches à entreprendre sont longues et fastidieuses mais tout à fait possible.

La ligne -études et recherches- a peu été utilisée, seule la ligne honoraires était sollicitée. La ligne -Voyages et déplacements- semble élevée selon le Président, mais justifiée selon Joseph KAIHA.

Etienne TEHAAMOANA rappelle la proposition de Benoît KAIHA concernant la restauration du conseil communautaire. Il propose que les prestataires en mission, dorénavant, se restaureront et seront hébergés à leur frais et que les délégués communautaires seront restaurés à moindre coût. La ligne -communication- correspondrait selon Joseph KAIHA à une dépense pour un créneau horaire de diffusion sur les ondes de Radio Marquises.

Joseph KAIHA fait signifier l'importance des informations transmises et que le Président doit nécessairement les valider.

Le Président insiste sur l'importance d'utiliser les compétences des délégués et propose que Casimir UTIA, soit le « porte-parole » de la CODIM, il pourrait s'occuper de la mise en place d'un portail internet pour la communauté de communes.

Joseph KAIHA rappelle qu'un projet de la sorte a été envisagé mais n'a pas abouti, il faudrait utiliser les sites existants du Haut- Commissariat, du SPC... Le Président rappelle que le prestataire sollicité devenait propriétaire des informations, de plus les données et informations seraient fournies par la CODIM, enfin des dépenses ont été engagées sans aboutissement.

Etienne TEHAAMOANA complète les propos du président et propose que ce travail de communication soit effectué par le Directeur, futur, de la CODIM.

Le Président continue la lecture du compte administratif. Pour les missions hors Marquises, la CODIM ne prendra pas en charge les frais d'hébergement et de restauration. En ce qui concerne les réunions du conseil communautaire la prise en charge est totale. Etienne TEHAAMOANA demande à ce que les missions hors Marquises ne soient pas exemptes d'indemnités. Poursuite de la lecture du compte Administratif par le Président.

Chapitre 12 :

Joseph KAIHA apporte des informations sur la ligne -personnel affecté par la collectivité-. Il rappelle également que les années précédentes, il était arrivé de recruter un agent temporaire. Le Président poursuit la lecture du compte.

Chapitre 65 :

Le Président rappelle aux délégués communautaires que ce chapitre est dédié principalement aux réunions du conseil communautaire. Ce chapitre est relativement conséquent en raison des nombreuses réunions du conseil communautaire. Mais, selon Joseph KAIHA, la fréquence des réunions sera relativement moindre. Le Président, en revanche, précise qu'un événement nous amènera, dans un futur proche à nous rassembler plus souvent : le Festival des Iles Marquises. Le président parle désormais des subventions nombreuses attribuées. Joseph KAIHA rappelle que les subventions ont été attribuées selon un cahier des charges relativement rigoureux, par exemple, le rayonnement des Iles Marquises. Nestor OHU pose la question de l'absence des biens immobiliers de la CODIM par rapport à l'importance des subventions octroyées. Joseph KAIHA salue les propos de Nestor OHU et complète par le rappel de la notion de long terme. Etienne TEHAAMOANA propose une vision à moyen terme voir à court terme car tout est relativement aléatoire.



Atuona, le mercredi 26 juin 2014

Joseph KAIHA rappelle l'objectif de la CODIM : le développement économique de l'archipel... et non d'une commune. Le Président rappelle que un maire peut demander le transfert de biens fonciers pour la CODIM.

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DÉTAIL DES RECETTES-

Chapitre 1 :

Ce chapitre comporte un déficit certes, mais comblé par le report de l'exercice précédent.

SECTION D'INVESTISSEMENT -DÉTAIL DES DÉPENSES-

Joseph KAIHA rappelle que la CODIM avait lancé des études auparavant, la communauté à hauteur de 20% et le FIP 80%. Le Président apporte des informations quant aux aides, dans le domaine de la gestion des déchets, de la CODIM en faveur des communes de Fatu Iva, Tahuata et Ua Huka... De plus c'est inscrit dans les statuts de la CODIM. Il ne s'agit donc pas de choix préférentiel.

SECTION D'INVESTISSEMENT -DÉTAIL DES RECETTES-

Le président procède à la lecture, relativement rapide, de cette section.

Conformément aux textes réglementaires, l'ancien Président Joseph KAIHA quitte la séance pour le vote du compte administratif.

Le président rappelle que l'exercice 2013 est déficitaire mais il est équilibré par l'excédent du report de fonctionnement. Le compte administratif est adopté par la totalité du conseil communautaire. Le Président suspend la séance.

3) Vote du budget supplémentaire 2014

Bertille ATA procède à la lecture du budget supplémentaire. Le président poursuit la lecture du budget supplémentaire. La CODIM a octroyé 3 millions pour l'organisation du festival à Hiva Oa, il souhaite compléter cette subvention de 3 millions, élevant le montant de la subvention à 6 millions.

Joseph KAIHA prend la parole et dit qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. En effet, il s'agit, avant quelconque octroie, de mettre en place d'abord le projet de l'île organisatrice de l'événement. Le président a préféré prendre les devants car les retours n'ont pu être établis.

Max PETERANO rappelle ce qui s'est passé pour les délégations étrangères lors du festival dernier.

Marcel BRUNEAU pense que le festival ne doit concerner que les marquisiens et non les délégations étrangères : c'est notre festival !

Etienne TEHAAMOANA évoque l'expérience du précédent festival et veut que le partage culturel soit réel... que les marquisiens assistent aux festivités.

Marcel BRUNEAU veut mettre en place des concours rémunérés. Le conseil semble contre cette idée.

Casimir UTIA pose la question de la possibilité de fixer un budget « modèle » pour l'organisation du festival des Marquises.

Marcel BRUNEAU s'interroge sur la production audiovisuelle du festival, « comment se fait-il que Polynésie 1ère exploite les images de nos festivités ? »

Etienne TEHAAMOANA, sur un ton sarcastique, propose alors l'arrêt complet de la convention avec Polynésie 1ère.

Joseph KAIHA rappelle que cette question a longtemps fait débat. Il rappelle que le travail audiovisuel est conséquent et qu'il a été parfois sous-traité à des prestataires. Marcel BRUNEAU souhaiterait que nous négociions d'avantage avec les spécialistes de l'audiovisuel, car c'est une histoire de business... « Nous vendons notre culture ». Joseph KAIHA propose de se mettre en relation avec un juriste concernant les droits audiovisuels. Le Président poursuit la lecture du budget supplémentaire.

Joseph KAIHA souligne que normalement les charges seront moindres cette année, de plus il précise que les chapitres peuvent s'équilibrer selon les reliquats à venir. Le Président continue la lecture du budget.

Joseph KAIHA demande si une simulation a été faite intégrant les charges du futur directeur de la CODIM.

Le président se veut rassurant et dit que nous entrerons largement dans nos frais. Le président poursuit la lecture du budget supplémentaire.

Joseph KAIHA rappelle qu'un budget avait été prévu pour un serveur pour le stockage des données numériques.

Le budget supplémentaire de la CODIM, exercice 2014, est adopté à l'unanimité.

4) Examen et adoption des délibérations

Le président procède désormais à la lecture des délibérations à adopter.

DÉLIBÉRATION N° 11-2014 du 25 juin 2015 adoptant le compte administratif de la communauté de communes des îles Marquises pour l'exercice 2013, constatant la concordance entre le Compte administratif 2013 et le compte de gestion est adoptée à l'unanimité par conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 12-2014 du 25 juin 2015 affectant les résultats de fonctionnement de l'exercice 2013 constatés au Compte administratif 2013 est adoptée à l'unanimité par conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 13-2014 du 25 juin 2015 adoptant le budget supplémentaire, exercice 2014 de la communauté de commune des îles Marquises est adoptée à l'unanimité par conseil communautaire.

5) Validation du candidat au poste de "Directeur de la CODIM"

Le Président expose les entretiens effectués par le bureau exécutif de la CODIM, composé des six maires de l'archipel. Il semble se dégager de ces entretiens que les candidats sont tous compétents. Le Président semble être en faveur de la candidature de Titaua PEU, elle s'est illustrée par son expérience et par sa disponibilité. Joseph KAIHA, en revanche, rappelle que le second candidat était titulaire d'un concours CGF, ce qui n'est pas le cas de Titaua PEU. Le président



Atuona, le mercredi 26 juin 2014

rappelle qu'il sera possible pour elle d'intégrer la fonction. Le conseil vote à l'unanimité la candidature de Titaua PEU au poste de directeur de la CODIM.

6) Examen et adoption des délibérations

DÉLIBÉRATION N° 14-2014 du 25 juin 2015 portant modification de la délibération créant l'emploi de chargé de mission développeur est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 15-2014 du 25 juin 2015 portant sur la prise en charge des frais de déplacement et de déménagement des agents de la CODIM dans le cadre d'un changement de domicile personnel ou familial sur une autre île est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 16-2014 du 25 juin 2015 fixant le régime indemnitaire des agents de la CODIM est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 17-2014 du 25 juin 2015 considérant que la commission d'ouverture de plis a choisi la société « SPEED » pour le programme de la réhabilitation des décharges communales de Tahuata, Fatu Iva, Ua Huka et Nuku Hiva est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Etienne TEHAAMOANA rappelle le coût élevé des géo-membranes. À Hiva Oa, deux décharges ont été réhabilitées, assez facilement, car il n'y a pratiquement pas de déchets alimentaires. Ainsi, pour réduire les coûts il faudrait changer le code de l'environnement. Joseph KAIHA explique pourquoi les communes de Ua Pou et Nuku Hiva ne rentrent pas en compte.

DÉLIBÉRATION N° 18-2014 du 25 juin 2015 autorisant le président de la CODIM à signer le marché concernant l'opération de « mise en œuvre de la gestion des déchets à Tahuata, Fatu Iva lot 1 et Ua Huka e lot 2 » avec la société EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT pour le lot 1 et la société SPEED pour le lot 2 est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 19-2014 du 25 juin 2015 accordant une subvention à l'association « TAPA DU PACIFIQUE » est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire. Le président résume brièvement l'objectif de cette association présidée par Malia GAVEAU et soutenu par Michel CHARLEUX.

Nestor OHU semble en désaccord avec le budget de cette association qui a reçu plusieurs subventions de d'autres organismes publics. Il s'interroge de la nécessité de cette subvention.

Joseph KAIHA justifie l'attribution de cette subvention pour le rayonnement des Marquises.

7) Questions diverses

Le président évoque une rencontre avec la ministre de la santé à propos de la mise en place d'un hélicoptère aux Marquises. Elle semble être en faveur d'un tel projet car vital.

Atuona, le mercredi 26 juin 2014

Le président a rencontré une société de transport en hélicoptère. Cette entreprise semble favorable mais, en fonction d'un quota horaire minimum. Il manque cependant l'avis d'autres partenaires comme AIR TAHITI, l'OPT...

Etienne TEHAAMOANA parle de sa rencontre avec la société de transport en hélicoptère, et souligne l'importance du commercial.

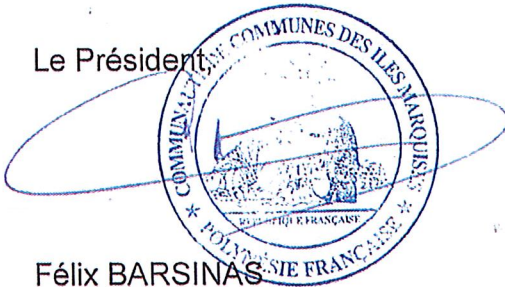
Joseph KAIHA complète les propos d'Etienne : 400 heures de vol sont nécessaires pour que ce projet soit rentable pour la société.

Le président évoque le projet UNESCO en rappelant que des crédits sont encore disponibles, afin de mener à bien l'étape finale de l'inscription des Marquises par le biais d'un bureau d'études. Joseph KAIHA dit qu'il faut profiter de ces crédits en créant un comité de pilotage. Le conseil accepte la demande de crédits et valide le courrier relatif au dossier UNESCO adressé à monsieur le Haut-commissaire Lionnel BEFFRE.

Le président annonce que l'administrateur d'État souhaiterait rencontrer les six maires notamment le 14 juillet 2014. Le prochain conseil communautaire est fixé au mois d'août 2014.

Le président annonce la fin du conseil communautaire à 19H54.

Le Président,



Félix BARSINAS

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Bonno', is written over the text of the Secretary of the session.

Tania BONNO

